

## **Rapport N° 109.**

Rapport de la Commission chargée d'étudier le rapport 109 concernant la **liaison Morâche – Prélaz et Prélaz - Marchandises.**

Etude de faisabilité et appel d'offres public pour prestations de service.

Demande de crédit de CHF 75'000.- TTC

Nyon, le 2 septembre 2009

Au Conseil Communal de Nyon

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a étudié le rapport municipal N° 109 lors de sa séance du mercredi 2 septembre 2009 à la salle du Manoir. La Commission a entendu Monsieur le Municipal Claude DUPERTUIS ainsi que le chef de service Monsieur MENTHONNEX. Elle les remercie pour leur présence ainsi que pour les explications complémentaires apportées au préavis.

Les membres suivants de la commission étaient présents : Messieurs Bischofberger Jean, Colomb Jacky, Cornu Gabriel, De Garrini Luciano, Froidevaux Yves et Gay Maurice - Président / rapporteur. Madame Lukic Slavojka étant absente.

Ce préavis fait suite au refus par le peuple de construire la Petite Ceinture. Il s'agit en effet maintenant de trouver des solutions routières pour desservir les différents quartiers autour de la gare et débloquent ainsi les permis de construire pour des logements, commerces et bureaux aux abords de la gare et des transports publics.

Cet espace urbain, appelé centre-ville élargi, fait d'ailleurs l'objet du Préavis 108 traité par la même commission. Un certain nombre d'explications, de commentaires ou de réponses ne sont pas reproduits dans ce rapport étant donné que les discussions ont eu lieu dans le cadre du rapport 108. La commission recommande donc de lire en préambule le préavis et le rapport 108 afin d'avoir déjà un certain nombre de réponses sur le développement du quartier.

Le montant de CHF 75'000.- qui nous est demandé doit permettre à la Municipalité de réaliser une étude de faisabilité (implantation et emprise) d'un nouveau tronçon routier entre le chemin de Prélaz et la rue des Marchandises en passant sous la voie CFF.

Il permettra également d'établir un cahier des charges pour la mise en soumission du projet de l'ouvrage selon la loi des marchés publics.

La réalisation de cette liaison a également pour objectif, selon les estimations préalables, de diminuer la circulation sur la place de la gare d'environ 50%. Cette réduction tient également compte de la réalisation de la RDU avec le trafic que celle-ci absorbera. La cohérence du plan de circulation de la ville en dépend.

L'étude qu'il nous est demandé de financer comporte la réévaluation technique du franchissement du Cossy, le dimensionnement de la nouvelle rue ainsi que la répartition des différents espaces dévolus aux usagers de ce nouveau passage. Il faudra également

définir quelle sera la vitesse (probablement 30 Km/h) et quel sera le type de véhicules pouvant emprunter cette voie.

L'aspect mobilité a été évoqué concernant ce préavis. Il est répondu que cet office a été partie prenante pour le plan de circulation, mais que pour l'instant dans ce cas, il ne s'agit que d'une demande technique. L'office de mobilité travail par contre actuellement sur la problématique des parkings et du plan de circulation général.

### **Conclusion.**

La nécessité de débloquent la situation aux alentours de la gare n'est contestée par personne. La répartition des circulations dans cette zone est aussi un élément à résoudre dans les plus brefs délais.

La commission précise bien que l'acceptation par le Conseil de ce préavis ne l'engage en rien sur le projet final qui lui sera soumis dans le futur. Il accepte d'octroyer ce montant à la Municipalité afin de permettre cette étude qui infirmera ou affirmera le choix de cette variante sous-voies pour desservir le centre-ville élargi et par là d'atteindre peut-être les objectifs énoncés plus haut.

Au vu des explications reçues, la commission unanime est convaincue que cette étude doit être faite et vous propose, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs de prendre la décision suivante :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE NYON :**

**Vu** le rapport N° 109 concernant la **Liaison Morâche – Prélaz et Prélaz – Marchandises**. Etude de faisabilité et appel d'offres public pour prestations de service.  
Demande de crédit de CHF 75'000.- TTC

**Ouï** le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet,

**Attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **Décide :**

- 1° Un crédit de CHF 75'000.- TTC est accordé à la Municipalité pour financer l'étude de faisabilité et appel d'offres public pour prestations de service relatif à la liaison Morâche – Prélaz et Prélaz – Marchandises
- 2° Ce montant de CHF 75'000.- TTC sera à porter au compte no 9143.20 "dépenses amortissables en 5 ans".

### **La Commission :**

Mme SLAVOJKA Lukic

M. BISCHOFBERGER Jean

M. COLOMB Jacky

M. FROIDEVAUX Yves

M. CORNU Gabriel

M. DE GARRINI Luciano

M. GAY Maurice, Président - Rapporteur

